



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**LE 9 JUIN 2014**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce neuvième jour du mois de juin 2014, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Nathalie Laprade  
Monsieur le conseiller Martin Chabot  
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :  
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau  
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2014
4. Création d'un surplus affecté
5. Avis de motion : Construction d'une nouvelle rue dans le parc industriel
6. Avis de motion : Construction d'un réseau d'aqueduc dans le parc industriel
7. Lecture et adoption d'un règlement visant à amender le règlement numéro 1095-2009 pourvoyant à constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
8. Adoption d'un règlement visant à amender le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement
9. Signature du contrat de travail avec les cols bleus
10. Signature du contrat de travail avec l'état major des pompiers
11. Signature du bail : clinique médicale et CLSC
12. Dépôt d'une lettre par le maire
13. Dépôt du rapport financier de l'Office municipal d'habitation et paiement du déficit
14. Emprunts temporaires
15. Signature d'un acte notarié : terrain de la future bibliothèque
16. Signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
17. Dépôt de la liste des chèques
18. Amendement au bail : Ambulances de la Jacques-Cartier
19. Demande d'appui CPTAQ : M. Claude Martel
20. Suivi à la demande de dérogation mineure : Mike & Luke inc. « Condos sur le golf »



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

21. Demande de permis de construction : Lot 5 468 208 (Mike et Luke)
22. Amendement de la résolution numéro 64-2014 : Projet Juchereau/Duchesnay
23. Installation de système(s) d'antenne(s) TELUS
24. Signature d'une promesse de servitude avec Gestag
25. Étude géotechnique : Ville de Lac Sergent
26. Nouvel addenda à l'entente Faubourg Sainte-Catherine inc.
27. Achat d'un afficheur de vitesse
28. Demande de la Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier
29. Demande de subvention : caserne satellite
30. Directive de changement : prolongement de la rue Désiré-Juneau
31. Remplacement du répéteur du Service des travaux publics
32. Avance de fonds Fête nationale
33. Bordereau de correspondance
34. Tableau des événements 2015
35. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
36. Dépôt de la liste des engagements financiers
37. Suivi par les élus
38. Autres sujets
39. Période de questions
40. Ajournement au 16 juin 2014 – 19 h 30

*Le quorum étant constaté, la séance de juin est ouverte.*

299-2014                    **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

300-2014                    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2014**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 26 mai 2014 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

301-2014            **CRÉATION D'UN SURPLUS AFFECTÉ POUR LE RACHAT DE JOURS DE CONGÉ DE MALADIE NON UTILISÉS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2006 ET POUR POURVOIR AUX PRIMES DE DÉPART DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU PERSONNEL VISÉ PAR CETTE MESURE**

**ATTENDU QUE** l'article 464 de la *Loi sur les cités et les villes* permet le rachat par la Ville des jours de maladies accumulés par les employés et fonctionnaires de celle-ci ;

**ATTENDU** également que l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit qu'une municipalité locale verse une allocation de départ à la personne qui cesse d'être membre du Conseil après avoir accumulé au moins deux années de services créditées ;

**ATTENDU** que le contrat du directeur général prévoit également une prime de départ à la retraite ;

**ATTENDU** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 les congés de maladie non utilisés sont rachetés à la fin de chaque année ;

**ATTENDU** que ce Conseil, dans sa négociation avec les cols bleus, a convenu de rembourser 50 % de la valeur à jour des congés de maladie accumulés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et restant au départ à la retraite de chacun des employés ;

**ATTENDU** la demande en ce sens présentée par Mme Ginette Audet, ex-greffière adjointe, laquelle est à la retraite depuis juin 2014 ;

**ATTENDU** que ce Conseil entend étendre cette mesure à tout le personnel régulier qui détenait une banque de congés de maladie avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

**ATTENDU** que le personnel de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ne bénéficie pas d'un régime de retraite à prestations déterminées ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade ;

**ET RÉSOLU** d'autoriser la création d'un surplus affecté aux fins de la présente résolution. Cette réserve sera constituée et présentée comme un surplus affecté à raison de 20 000 \$ par année pendant la durée nécessaire pour l'obtention d'une réserve suffisante, puisé à même le surplus non affecté à la fin de chaque année ;

Pour l'année 2014, une somme de 20 000 \$ est appropriée du surplus non affecté au 31-12-2013 ;

Il est donc résolu de verser la somme de 6 211.77 \$ à Mme Ginette Audet qui a pris sa retraite. Cette somme étant puisée à même la réserve créée par la présente résolution ;

Il est résolu que ce Conseil autorise le rachat par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier des jours de maladies accumulées au 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour son personnel régulier, dont la liste est annexée à la présente résolution à raison de 50 % de leur valeur au départ à la retraite desdits employés ;

Il est aussi résolu qu'à même le surplus affecté constitué par la présente, les primes de départ des élus y ayant droit en vertu de l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, ainsi que pour le directeur général et le personnel qui y aurait droit, soient défrayées à l'avenir en vertu d'un contrat entre la Ville et le membre du personnel.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

**AVIS DE MOTION  
CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES DANS  
LE PARC INDUSTRIEL**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction de nouvelles rues sur le lot 5 310 109.

Le règlement prévoira un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

Le produit de la vente des terrains sera affecté à la réduction de l'emprunt.

**AVIS DE MOTION  
CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC  
DANS LE PARC INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant la construction d'un réseau d'aqueduc sur les lots 4 600 059, 4 600 060, 4 783 689 et 5 310 109 et autorisant un emprunt pour ce faire.

302-2014

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2014 POURVOYANT À AMENDER LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1095-2009 CONCERNANT LA  
CONSTITUTION D'UN FONDS RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À  
L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

**ATTENDU** que ce conseil a adopté, le 22 septembre 2008, le règlement numéro 1062-2008 pourvoyant à constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

**ATTENDU** que ce conseil a par la suite adopté, le 10 août 2009, le règlement numéro 1095-2009 pourvoyant à remplacer le règlement numéro 1062-2008 concernant la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**ATTENDU** qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné, soit à la séance de ce conseil tenue le 26 mai 2014;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier;

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le règlement numéro 1261-2014, lequel décrète ce qui suit :

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-2014**

**ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est intitulé : Règlement numéro 1261-2014 pourvoyant à amender le règlement numéro 1095-2009 concernant la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

**ARTICLE 2. VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION DE L'EXPLOITANT**

L'article 8 du règlement numéro 1095-2009 est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 8. VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION DE L'EXPLOITANT

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier peut juger de l'exactitude d'une déclaration visée à l'article 7 par l'utilisation d'un des moyens suivants :

1. la prise de photographies aériennes du site visé à l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et leurs analyses par une méthode de calcul qui permet d'évaluer la quantité des substances extraites;
2. une inspection du site visé à l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* par un fonctionnaire, ou employé ou un mandataire de la Ville;
3. un rapport produit par un expert-comptable indépendant, qui permet d'évaluer la quantité des substances extraites
4. toute autre étude permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration. »

**ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 9<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUATORZE.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

303-2014

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1262-2014 MODIFIANT L'ANNEXE « B » DU  
RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 891-2003 CONCERNANT LE STATIONNEMENT**

**ATTENDU** que le conseil municipal juge nécessaire et d'intérêt public de modifier le règlement numéro 891-2003 concernant le stationnement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 26 mai 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1262-2014, lequel décrète ce qui suit, à savoir :

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1262-2014**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Les paragraphes 1 et 2 de l'annexe « B » du règlement numéro 891-2003 intitulée « Stationnement interdit au-delà de la période autorisée » sont abrogés et remplacés par le paragraphe suivant :



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

1. Des deux côtés de la rue Louis-Jolliet, du lundi au vendredi de 7 heures à 16 heures, entre la rue Rouleau et le stationnement du parc du Grand-Héron;

2. Des deux côtés de la rue des Étudiants, du lundi au vendredi de 7 heures à 16 heures, entre la rue Gingras et le numéro civique 67, rue des Étudiants.

**ARTICLE 3** Les paragraphes 4 et 5 sont ajoutés à l'annexe « B » du règlement numéro 891-2003 intitulée « Stationnement interdit au-delà de la période autorisée »:

4. Des deux côtés de la rue Louis-René-Dionne, du lundi au vendredi de 7 heures à 16 heures, entre la rue Gingras et le numéro civique 15, rue Louis-René-Dionne et entre la rue Gingras et le numéro civique 65, rue Louis-René Dionne;

5. Des deux côtés de la rue Désiré-Juneau, du lundi au vendredi de 7 heures à 16 heures, entre la rue Anne-Hébert et l'arc-de-virage situé à l'extrémité de la rue Désiré-Juneau, incluant cet arc-de-virage.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
LE 9<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2014.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

304-2014

**CONTRAT DE TRAVAIL DES COLS BLEUS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot;

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier à signer le contrat de travail des employés, effectif du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE**

305-2014

**CONTRAT DE TRAVAIL DES OFFICIERS ET OFFICIERS  
ÉLIGIBLES DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE  
ET DE PROTECTION CIVILE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier;

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier à signer le contrat de travail des officiers et officiers éligibles du service de protection contre l'incendie et de protection civile, effectif du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

306-2014                    **SIGNATURE D'UN BAIL**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier loue à madame Nathalie Bérubé un local qu'elle sous-loue au CLSC de La Jacques-Cartier et à Gestion santé Sainte-Catherine inc., aux fins des soins de santé;

**ATTENDU** que ce bail vient à échéance le 30 juin 2014;

**ATTENDU** qu'un nouveau bail a été négocié pour la durée d'une année débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer le nouveau bail avec madame Nathalie Bérubé, lequel débute le 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour se terminer le 30 juin 2015.

Le bail est conclu pour le prix de 14 \$ le pied carré, plus 5 \$ le pied carré pour le loyer additionnel qui comprend les frais d'exploitation et les frais de service.

Ledit bail est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE PAR LE MAIRE**

Le maire dépose, à la séance du conseil, une lettre concernant une mesure disciplinaire imposée à un employé de la Ville.

307-2014                    **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION ET PAIEMENT DE 10% DU DÉFICIT**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier vérifié pour l'année 2013 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier indiquant des revenus de 82 830 \$ et des dépenses, après capitalisation, de 138 616 \$, laissant un déficit de 55 786 \$.

**ATTENDU** que 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation est payable par la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;

**ET RÉSOLU** d'accepter le rapport financier vérifié pour l'année 2013 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à verser la somme de 5 579 \$, représentant 10 % du déficit annuel de l'OMH.

**ADOPTÉE**

308-2014                    **EMPRUNTS TEMPORAIRES**

**ATTENDU** la recommandation de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 29 mai 2014;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1240-2014 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 40 000 \$; le règlement 1242-2014, une somme de 1 675 000 \$; le règlement 1247-2014, une somme de 138 000 \$; et le règlement numéro 1249-2014, une somme de 228 000 \$;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

**ATTENDU** l'entrée en vigueur des règlements numéros 1240-2014, 1242-2014, 1247-2014 et 1249-2014;

**ATTENDU** que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;

**ATTENDU** que l'article 567.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;

**ET RÉSOLU** que le conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à contracter des emprunts avec la Caisse Populaire de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 40 000 \$ pour le règlement numéro 1240-2014, 1 675 000 \$ pour le règlement numéro 1242-2014, 138 000 \$ pour le règlement 1247-2014 et 228 000 \$ pour le règlement numéro 1249-2014, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la trésorière adjointe à signer les billets.

**ADOPTÉE**

309-2014                      **SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ : CESSIION DU TERRAIN DE  
LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE**

**ATTENDU** que ce conseil a pris connaissance de l'acte préparé par Me Daniel Morin, notaire, par lequel la Commission scolaire de la Capitale cède, à titre purement gratuit à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le lot 5 254 877;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'acte notarié préparé par Me Daniel Morin, par lequel la Ville acquiert de la Commission scolaire de la Capitale le lot 5 254 877 aux charges et conditions y figurant.

**ADOPTÉE**

310-2014                      **SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA  
CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

**ATTENDU** le document intitulé Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot;

**ET RÉSOLU**, les membres du conseil en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHEQUES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mai 2014, laquelle totalise 462 759,18 \$.

311-2014                    **AMENDEMENT AU BAIL AVEC AMBULANCES DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que ce conseil, par sa résolution numéro 279-2014, a autorisé la signature d'un bail avec Ambulances de La Jacques-Cartier, se terminant le 31 décembre 2014, pour la location d'un espace d'entreposage d'un véhicule ambulancier au 24, rue Louis-Jolliet;

**ATTENDU** que les parties s'entendent pour amender l'article 3 du bail concernant l'éventualité où le locataire aurait l'opportunité de se relocaliser ailleurs à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier avant la fin du bail, dans une zone où un tel usage est permis, à l'exemple du parc industriel de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;

**ET RÉSOLU** d'amender le bail ci-haut mentionné en remplaçant l'article 3 de celui-ci comme suit :

**3. RELOCALISATION**

**Dans l'éventualité où le locataire a l'opportunité de se relocaliser sur un autre site, où un tel usage est permis par la réglementation et situé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le bail prend fin prématurément après un préavis de 30 jours, donné par le locataire au locateur.**

La présente résolution est annexée au bail dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 279-2014 comme addenda à celui-ci.

**ADOPTÉE**

312-2014                    **RÉSOLUTION D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC À LA DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DES LOTS 5 346 383, 4 742 204 et 4 742 203**

**ATTENDU** la demande adressée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser, à d'autres fins que l'agriculture, une superficie de 24 400 m<sup>2</sup>, soit pour permettre la construction d'un chemin d'accès de 1220 mètres de longueur par 20 mètres de largeur pour accéder aux lots du demandeur qui sont zonés blancs (lots 5 346 383, 4 742 204 et 4 742 203 du cadastre du Québec) ;

**ATTENDU** que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

**ATTENDU** que cette demande, si elle était acceptée, permettrait le développement de terrains situés hors de la zone agricole ;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande ne causerait aucun impact aux activités agricoles existantes ;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

**ET RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser, à d'autres fins que l'agriculture une superficie de 24 400 m<sup>2</sup>, soit pour permettre la construction d'un chemin d'accès pour accéder aux lots du demandeur.

**ADOPTÉE**

313-2014                    **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MIKE & LUKE INC  
« CONDOS SUR LE GOLF » / ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure déposée par Mike & Luke pour les Condos sur le Golf afin d'autoriser la construction de quatre habitations de 6 logements d'une hauteur de 11,55 mètres alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 autorise une hauteur maximale de 10 mètres pour les bâtiments dans la zone 135-H;

**ATTENDU QU'**une seule demande de permis a été déposée afin d'autoriser la construction de la première habitation de 6 logements;

**ATTENDU QUE** les hauteurs des balcons et des fenêtres seront les mêmes que sur les plans présentés lors de la demande de modification au règlement de zonage, mais que la hauteur change puisque les pentes de toits ont été modifiées;

**ATTENDU QUE** la demande est faite de bonne foi;

**ATTENDU QUE** lors l'assemblée publique de consultation du 26 mai dernier, plusieurs citoyens du voisinage ont soutenu que le fait d'accepter la demande de dérogation mineure tel que déposée leur causerait préjudice;

**ATTENDU QUE** le promoteur a été rencontré et qu'il a fourni des plans modifiés sur lesquels le bâtiment présente une hauteur de 10,91 mètres;

**ATTENDU QUE** l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation;

**ATTENDU QUE** le projet de révision du Règlement de zonage adopté le 12 mai dernier prévoit une hauteur de 12 mètres pour la zone 135-H;

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 20 mai 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;

**ET RÉSOLU** d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Mike & Luke pour les Condos sur le Golf afin d'autoriser la construction d'une habitation de 6 logements d'une hauteur non pas de 11,55 mètres tel que demandé mais plutôt de 10,91 mètres alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 autorise une hauteur maximale de 10 mètres pour les bâtiments dans la zone 135-H.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

314-2014                    **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL / RÉSIDENTIEL / MIKE & LUKE INC./ LOT 5 468 208/ ZONE 135-H/ PIIA-2014-11**

**ATTENDU** la demande de permis de construction pour un bâtiment principal résidentiel afin de construire la première habitation multifamiliale de six (6) logements constituant un complexe immobilier d'un total de quatre (4) habitations;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme au règlement de zonage numéro 623-91 en ce qui a trait à l'implantation des bâtiments et aux stationnements;

**ATTENDU QU'**une servitude de non-déboisement a été notariée afin d'assurer le maintien d'une bande boisée entre le projet et les propriétés voisines;

**ATTENDU QUE** la localisation des contenants semi-enfouis a fait l'objet de l'approbation de la part de Matrec;

**ATTENDU QUE** les critères relatifs à l'architecture et à l'aménagement du site du règlement sur les PIIA sont rencontrés ou non applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du permis de construction pour une habitation résidentielle de six (6) logements, la première habitation multifamiliale d'un complexe immobilier de quatre (4) habitations présenté par Mike&Luke inc. sur le lot 5 468 208.

**ADOPTÉE**

315-2014                    **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 64-2014 : ABATTAGE D'ARBRES**

**ATTENDU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a autorisé, par la résolution numéro 64-2014, l'abattage d'arbres pour permettre l'ouverture d'un nouveau projet de développement domiciliaire sur le lot 5 347 791. Il s'agit du projet Juchereau/Duchesnay réalisé par District Saint-Apollinaire inc;

**ATTENDU** la correspondance transmise par monsieur Daniel Renaud, en date du 29 mai 2014, précisant que de nouveaux arbres doivent être coupés pour permettre le raccordement des services d'aqueduc et d'égout aux réseaux de la route de Fossambault et pour permettre la mise en place du réseau électrique par Hydro-Québec;

**ATTENDU** le nouveau plan déposé;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 64-2014 pour y ajouter que certains arbres situés le long de la route de Fossambault et montrés sur le plan transmis par monsieur Daniel Renaud, en date du 29 mai 2014, pourront être abattus en vue de la construction du projet de développement domiciliaire Juchereau/Duchesnay.

**ADOPTÉE**

316-2014                    **APPUI MUNICIPAL POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION SUR LE LOT 4 009 760**

**ATTENDU** que TELUS Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques Cartier;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

**ATTENDU** que TELUS Mobilité a proposé à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de construire une tour autoportante d'une hauteur de 65 mètres sur le lot 4 009 760 situé le long de la route de Fossambault. Ce lot appartient à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

**ATTENDU** que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

**ATTENDU** que le site visé constitue le site de moindre impact pour la Ville ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de TELUS Mobilité;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, soumis par TELUS Mobilité, et projeté sur le lot 4 009 760.

**ADOPTÉE**

317-2014                    **SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE SERVITUDE AVEC LA  
COMPAGNIE GESTAG INC.**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit conclure une entente avec la Compagnie Gestag inc. relativement à l'établissement de servitudes nécessaires dans le cadre du projet de traversée d'agglomération devant être réalisé par le ministère des Transports du Québec sur la route de Fossambault;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document intitulé : « Promesse de consentement et d'établissement d'une servitude d'usage temporaire nécessaire durant les travaux de réfection de la route de Fossambault, d'une servitude de remblai et non-déblai et d'une servitude d'usage permanente nécessaire à la plantation d'arbres et d'arbustes et à leur entretien ».

**ADOPTÉE**

318-2014                    **ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – VILLE DE LAC-SERGENT**

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent étudie présentement la faisabilité d'un projet de construction d'un réseau d'égout et de traitement des eaux usées sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent doit procéder à la réalisation d'une étude géotechnique;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre de cette étude, certains forages seraient réalisés dans des rues situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** la demande d'autorisation et le plan de localisation des forages transmis par madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et directrice générale, de la Ville de Lac-Sergent;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

**ET RÉSOLU** d'autoriser la Ville de Lac-Sergent à procéder à des forages dans des rues situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Le tout conformément aux documents transmis par madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et directrice générale, de la Ville de Lac-Sergent.

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demande à la Ville de Lac-Sergent d'obtenir une copie des rapports des forages effectués sur son territoire. L'information s'y retrouvant pouvant être utile aux Services techniques de la Ville.

**ADOPTÉE**

319-2014                    **ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT LE FAUBOURG  
SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU QUE** l'accès prévu au projet de développement domiciliaire Le Faubourg Sainte-Catherine a dû être déplacé à la demande du ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QUE** des nouveaux plans de construction ont été produits par la firme Roche Ltée, groupe-conseil, et que ces plans ont été joints à l'entente de développement signé avec Le Faubourg Sainte-Catherine inc. par un addenda;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports a demandé un autre changement touchant la configuration du carrefour;

**ATTENDU QUE** d'autres changements mineurs doivent être effectués au projet;

**ATTENDU QUE** des nouveaux plans de construction ont été produits par la firme Roche Ltée, groupe-conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;

**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un deuxième addenda à l'entente de développement signé avec Le Faubourg Sainte-Catherine inc. concernant ce qui suit :

« Les feuillets 1, 3 et 6 des plans de constructions présentés à l'annexe G de l'entente sont remplacés par les nouveaux feuillets 1, 3 et 6 joints à la présente résolution. Ces feuillets de plan ont été préparés par la firme Roche Ltée, groupe-conseil. Ils sont identifiés « DC-01 » en date du 29 mai 2014 ».

**ADOPTÉE**

320-2014                    **ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, Monsieur Martin Careau ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier;

**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la Compagnie Trafic Innovation inc. pour l'acquisition d'un afficheur de vitesse radar mobile SSA-3-C3 et d'une remorque ainsi que pour la formation nécessaire des utilisateurs. Le tout conformément à la soumission et aux documents transmis par monsieur Bruno Coutu en date du 4 juin 2014 ;

La somme nécessaire de 16 625.00 \$, plus taxes est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

321-2014                    **AUTORISATION D'ÉVÉNEMENTS / CORPORATION DES  
ARTISTES ET ARTISANS DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** la correspondance du président de la Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier datée du 20 mai 2014 demandant la tenue d'événements sur le terrain de la Maison Catherin'Art située au 4755, route de Fossambault pour les fins de semaine des mois de juin, juillet, août et septembre 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;

**ET RÉSOLU**

- d'autoriser la Corporation des Artistes et des Artisans de la Jacques-Cartier à tenir, aux dates ci-haut mentionnées, une vente trottoir afin de permettre aux artistes et artisans de faire la promotion de leur talent et la vente de leurs produits. Les dispositions de l'article 8.2.1.4 du règlement de zonage numéro 623-91 devront être respectées.
- d'autoriser, l'installation d'une affiche promotionnelle sur le terrain de la maison Catherin' Art afin d'annoncer la tenue de ces événements.

**ADOPTÉE**

322-2014                    **DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU** le rapport de la trésorière adjointe, madame Julie Cloutier, en date du 5 juin 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier;

**ET RÉSOLU** d'autoriser la trésorière adjointe, madame Julie Cloutier, à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Programme de réfection et de construction des infrastructures, volet 5.1, pour le projet de construction d'une caserne satellite.

**ÉGALEMENT RÉSOLU** que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

**ADOPTÉE**

323 -2014                    **DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-01 – PROLONGEMENT DE LA  
RUE DESIRE-JUNEAU**

**ATTENDU QU'il** est nécessaire d'approuver une directive de changement dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Désiré-Juneau ;

**ATTENDU QUE** la directive consiste à mettre en place des conduits souterrains sous la rue Désiré-Juneau, avant que le pavage de la rue soit effectué, pour permettre le passage des câbles électriques et de communication pour la bibliothèque devant être construite à cet endroit ;

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, Monsieur Martin Careau ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;

**ET RÉSOLU** d'approuver la directive de changement DC-1. Le coût de cette directive est établi à 4 180,00\$, plus taxes, et la somme est appropriée du règlement numéro 1225-2013, sous-projet 03.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

324 -2014                    **REMPLACEMENT DU RÉPÉTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** le répéteur du service des Travaux publics permet les communications radio du service ;

**ATTENDU QUE** cet équipement a été installé en 1992, qu'il est présentement défectueux et qu'il ne peut être réparé.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier;

**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la Compagnie Novicom pour le remplacement du répéteur du service des Travaux publics. Le tout conformément à la soumission transmise par monsieur Serge Cadrin en date du 4 juin 2014. Le coût du contrat est établi à 2 766.80\$, plus taxes;

La somme nécessaire est appropriée du poste budgétaire 02-320-00-339, après un transfert d'un montant équivalent du poste budgétaire 02-320-00-516.

**ADOPTÉE**

325-2014                    **AVANCE DE FONDS – FÊTE NATIONALE**

**ATTENDU** que pour préparer les petites caisses pour la Fête nationale le 23 juin prochain, une avance de 4 000 \$ est nécessaire.

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;

**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement de 4 000 \$ à l'ordre de Mme Lise Langlois dans le but de préparer les petites caisses pour la Fête nationale du Québec.

Le montant nécessaire sera remboursé et inscrit dans le compte 54-139-00-005.

**ADOPTÉE**

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

326-2014                    **PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE 2015**

**ATTENDU QUE** la programmation des loisirs est produite seulement une fois par année et que la prochaine couvre la période de l'automne 2014, l'hiver, le printemps et l'été 2015;

**ATTENDU** le désir de publiciser les événements de 2015 dans cette programmation;

**ATTENDU QUE** l'accord du conseil est nécessaire;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;

**ET RÉSOLU** d'autoriser le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à publiciser dans la programmation 2014-2015, la liste des événements 2015 tel que présenté dans le tableau préparé par la directrice du Service. À ceux-ci, pourront s'ajouter, en cours d'année, des événements que la Ville décidera de supporter.

**ADOPTÉE**

327-2014                    **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot;

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2014, laquelle totalise la somme de 103 082,88 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 4 juin 2014, laquelle comprend 180 commandes au montant de 211 463,70 \$.

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

À cette séance, aucun suivi des dossiers n'a été fait par les membres du Conseil.

328-2014                    **MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que ce conseil adresse ses félicitations à l'équipe de l'Organisation de participation parentale de l'École institutionnelle Jacques-Cartier-St-Denys-Garneau pour la tenue de la Fête familiale de l'École.

Plus précisément, samedi dernier, le 7 juin, l'équipe de l'OPP (Organisation de participation parentale) de l'École institutionnelle Jacques-Cartier-St-Denys-Garneau avec un groupe de jeunes du secondaire et de nombreux bénévoles ont participé à la tenue de la Fête familiale de l'École. Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier souligne donc l'aide de Mmes Vicky Thibault, directrice adjointe, Marie-Claude Matte, Nancy Simard, Geneviève Biron, Émelie Lebbat-Tieffer, Sylvie Rousseau, Anik Pépin, Nathalie Laprade et Monsieur Kino Métivier, directeur, Steve Cantin, Claude Noël et Donald Bernier.

Nul doute que la belle température a contribué à son grand succès. Les fonds ainsi amassés serviront à différents projets spéciaux. Par exemple, l'année dernière le gros de l'argent a servi pour les équipements de football.

**ADOPTÉE**

329-2014                    **MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014

---

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que ce conseil adresse ses félicitations à monsieur le maire Pierre Dolbec pour son implication au défi « Têtes rasées ». En effet, en plus d'amasser une somme substantielle pour Leucan, il a manifesté une grande générosité ce samedi 7 juin dernier.

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier le soupçonne même d'avoir fait monter les enchères afin d'aller soutirer quelques centaines de dollars de plus. Je le soupçonne aussi d'être un «fan» de Bruce Willis (dans le film 5<sup>e</sup> Élément) pour l'avoir, ma foi, assez bien imité en répondant par de courtes réponses aux premières questions de l'animateur : « OUI », « NON »...

M. Dolbec, félicitations pour votre belle implication et vous étiez assurément le plus beau des maires rasés.

**ADOPTÉE**

330-2014 **MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que ce conseil adresse ses félicitations à Martin Bonneau ainsi qu'aux organisateurs du défi « Têtes rasées » de la MRC de la Jacques-Cartier qui ont fait un travail extraordinaire. Ce fût une belle journée et nous avons dépassé les objectifs que nous nous étions fixés.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

331-2014 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade,  
**ET RÉSOLU** d'ajourner cette séance au 16 juin 2014 à 19h30.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 41.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2014**

---